

ACHERES LA FORET

CAISSE DES ECOLES des ECOLES

REUNION DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à 15h30, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, régulièrement convoqué pour la seconde fois pour défaut de quorum le 2 juin précédent, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Vanessa PIEL, Maire, Présidente de la Caisse des écoles.

Membres présents :

Vanessa PIEL, Laëtitia SALINGROD, Caroline MAILLARD, Jérémy PEDEL, Alexa KONTZLER.

Membres absent excusés :

Emmanuel DELANGLE, Christophe VAGEON, Didier MORLOT, Marlène FUCHS.

Le pouvoir de monsieur MORLOT n'est pas recevable car non signé.

Secrétaire de séance : Laëtitia SALINGROD

Nb de Mb afférent au C.A.: 11	Convocation : 26/05/2023 (1 ^{ère})
Nb de Mb en exercice : 9	Convocation : 02/06/2023 (2d)
Nb de Mb qui ont pris part aux délibérations : 5	Publication : 16/06/2023

La présidente ouvre la séance à 15h30.

Délibération numéro : **CDE 20230602.01**
Objet : **Approbation de procès-verbal de la réunion précédente**
Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29/04/2023.

Délibération numéro : **CDE 20230602.02**
Objet : **Services périscolaires - Tarifs 2023/2024 – Service du repas et cotisation annuelle**
Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Considérant l'inflation actuelle plus importante que l'inflation habituelle,
Considérant la forte augmentation du coût des fluides (x2 sur certaines périodes de facturation),
Considérant l'achat par la collectivité des serviettes à partir de l'année 2023-2024 en plus de leur entretien,
Considérant l'augmentation du prix des repas fournis par le prestataire (de 2,90 € HT à 3,30 € HT pour un repas de 5 composantes),
Considérant le choix de rester à 5 composantes pour laisser davantage de choix des mets aux enfants,
Considérant la demande des enseignants d'être exemptés de la cotisation annuelle de 14.25 €,
Considérant la volonté de maintenir un traitement dans des conditions égales aux familles achéroises comme aux enseignants,

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote, à l'unanimité,

- les tarifs suivants pour l'accès au service des repas l'année scolaire 2023-2024 :

Quotient familial	1er enfant	A partir du 2è enfant
> 1 000	5.26 €	5.06 €
800 - 999	5.06 €	4.85 €
600 - 799	4.95 €	4.75 €
400 - 599	4.34 €	4.12 €
< 399	3.47 €	3.25 €

- le maintien du montant de la cotisation annuelle d'accès aux deux services garderie et cantine à 14.25 € par famille.
- que les enseignants bénéficient des tarifs subventionnés par la commune mais doivent, comme les familles, s'acquitter de la cotisation annuelle pour accéder au service.

Délibération numéro : **CDE 20230602.03**
Objet : **Services périscolaires - Tarifs 2023/2024 – Garderie**
Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Considérant l'inflation actuelle plus importante que l'inflation habituelle,
Considérant la forte augmentation du coût des fluides (x2 sur certaines périodes de facturation),
Considérant la nécessité de mise à disposition du personnel sur plus longue période étant donné la présence plus longue des enfants,

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote, à 1 abstention (Alexa KONTZLER), 4 voix pour, les tarifs suivants pour l'accès au service de garderie 2023-2024 :

Garderie matin	Forfait 7h30 – 8h20	2.78 €
Garderie soirée	Forfait 16h30 – 17h30	2.78 €
	Forfait 16h30 – 18h30	4.02 €

Goûter	Tiré du sac
--------	-------------

- le maintien du montant de la cotisation annuelle d'accès aux deux services garderie et cantine à 14.25 € par famille.

Délibération numéro : **CDE 20230602.04**
Objet : **Services périscolaires - Tarifs 2023/2024 – Pénalité**
Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Considérant les quelques besoins de relance de règlement de facture et le surcroit de temps de travail administratif que cela représente ;
Considérant les quelques dépassements d'horaires, de plus en plus fréquents, en fin de garderie ;
Considérant l'intégration des frais de pénalité dans le règlement de l'accès aux services périscolaires ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote, à l'unanimité,

- le maintien des pénalités pour retard de paiement. En cas d'absence de paiement dans le délai fixé, Monsieur le Percepteur de Fontainebleau sera chargé du recouvrement de la somme due majorée de 5 €
- le maintien des pénalités en cas de retard en fin de garderie. Tout dépassement d'horaire sera facturé 17 € de l'heure avec un forfait minimum de 10 €.

Délibération numéro : **CDE 20230602.05**
 Objet : **Services périscolaires - Modification du règlement**
 Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Considérant la nécessité d'anticiper davantage des réservation et annulation afin de garantir leur prise en compte par le prestataire ;
 Considérant que les demandes sont régulièrement faites en dernière limite et laissent trop de temps pour leur gestion administrative au regard de la masse de travail globale ;
 Considérant les modifications de tarifs ;
 Considérant la nécessité d'intégrer la demande d'autorisation concernant le droit à l'image ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote, à l'unanimité, le règlement intérieur cantine-garderie (en annexe).

Délibération numéro : **CDE 20230602.06**
 Objet : **Services périscolaires - Organisation rentrée scolaire 2023/2024**
 Rapporteur : **Vanessa PIEL**

L'année scolaire 2023/2024 accueillera les enfants au sein de quatre classes à l'instar de l'année passée.
 L'effectif des inscriptions arrêté à ce jour est de 93.
 Considérant que la quasi-totalité des enfants mangent à la cantine au quotidien.
 L'assemblée vote à l'unanimité l'organisation des services scolaires et périscolaires pour l'année scolaire à venir à l'instar de ce qui était fait en 2022/2023. Cela permet donc de reconduire les contrats de agents du 01/09/2023 au 05/07/2024 de manière à combler les besoins suivants :

	Heures effectuées par les différents agents	Nombre heures quotidiennes	Nombre d'agent executant les missions	Nombre heures quotidiennes total	Total heures / hebdomadaires / période scolaire
Garderie matin	07:25-08:25	1	1	1	4
Préparation repas	10:00-11:30	1.5	1	1.5	6
Service restaurant scolaire et surveillance	11:25-13:25	2	5	10	40
Entretien du restaurant scolaire	14:30-16:30	2	2	4	16
Garderie soir	16:30-18:00	1.5	1	1.5	6
	16:30-18:30	2	1	2	8
Entretien école fin de journée	16:30-19:00	2.5	1	2.5	10
	16:30-18:00	1.5	1	1.5	6
Etudes surveillées lundi	17 :00-18 :00	1	1	1	2
Etudes surveillées jeudi	17 :00-18 :00	1	1	1	2
Total				26	104

Total annuel sur 36 semaines scolaires		104	x	36	3744
---	--	-----	---	----	-------------

		Heures effectuées par les différents agents	Nombre heures quotidiennes	Nombre d'agent exécutant les missions	Nombre de jours concernés par semaine	Automne	Hiver	Printemps	Eté	Total
Semaines concernées						1	1	1	4	7
Entretien	Entretien école 1ère semaine petites vacances	8:00-10:00	2	2	4	16	16	16	16	64
	Entretien école dernière semaine vacances été ou semaine de centre de loisirs	8:00-10:00	2	1	4	8	8	8	8	32
		08:00-12:00 13:00-17:00	8	1	4	32	32	32	32	128
Centre de loisirs	Ménage à fond fin de centre Lessive Surfaces vitrées porte entrée	8:00-12:30	4.5	1	1	4.5	4.5	4.5	4.5	18
	Service, vaisselle, entretien cuisine et réfectoire	11:30-14:00	2.5	1	5	12.5	12.5	12.5	50	87.5
	Vaisselle, entretien des salles	17:00-19:30	2.5	1	5	12.5	12.5	12.5	50	87.5
	Total annuel hors période scolaire									424

L'arrivée d'une nouvelle ATSEM répartira les heures de travail différemment mais le besoin reste le même qu'en 2022-2023.

Les effectifs du personnel de 2022-2023 sont maintenus.

Questions diverses concernant la cantine et garderie

> Etudes surveillées : Laëtitia SALINGROD précise que le dossier a été géré par la commune à la demande des parents d'élève. Pour autant, malgré un sondage laissant apparaître un intérêt suffisant pour la mise en place de l'étude surveillées, 3 relances ont été nécessaires pour obtenir les inscriptions et réponses des parents hésitants. Finalement, pour cette fin d'année, l'étude surveillée est organisée pour les jeudis uniquement selon les souhaits d'une partie des parents. Le deuxième jour ne comptant pas suffisamment d'inscription.

> Centre aéré le mercredi : Alexa KONTZLER demande que l'étude pour la mise en place d'un centre de loisirs le mercredi soit réalisée. Elle déplore que cela soit réclamé depuis 3 ans sans être fait.

Vanessa PIEL repose le contexte. Il ne s'agit pas d'un dossier qui traîne, la réponse était négative. L'ancien maire n'était pas favorable à cette mise en place pour diverses raisons. La mise en place d'un centre de loisirs ne dépend pas que de la volonté de la mairie mais également des autorisations d'ouverture, du recrutement de personnel pour cette seule journée dans la semaine, des finances, ... Sachant que la fréquentation dépend également de la participation financière de la commune car ce service est toujours subventionné afin d'être accessible par les familles, il ne suffit pas de le vouloir.

A ce jour, Vanessa PIEL s'engage à débiter l'étude au premier semestre 2024. Toutefois elle attire l'attention sur le fait que la commune sollicitera la CAPF et les communes voisines pour leur participation financière. Le projet en dépendra également.

La proposition d'Alexa KONTZLER est acceptée : Les parents d'élève lanceront une consultation des parents pour connaître leur besoin.

Centre de loisirs

Délibération numéro : **CDE 20230602.07**
Objet : **Centre de loisirs – calendrier d'ouverture 2023/2024**
Rapporteur : **Vanessa PIEL**

Considérant l'engagement des deux directrices organisant les centres depuis quelques années pour chaque 1^{ère} semaine de petites vacances (excepté Noël), les 3 premières semaines de juillet 2024 et une semaine en août à valider ;

Considérant le remplissage du centre quasi complet à chaque période traduisant un besoin de la population ;

L'assemblée valide à l'unanimité l'organisation des périodes de centre de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Vacances	Dates
Automne	Du 23 au 27 octobre 2023
Hiver	Du 12 au 16 février 2024
Printemps	Du 8 au 12 avril 2024
Été – juillet	Du 8 au 26 juillet 2024
Été – août	Du 19 au 23 août 2024 Ou Du 26 au 30 août 2024

Questions diverses

Revêtement de la cour de l'école : Alexa KONTZLER demande s'il est envisagé de refaire le revêtement de la cour d'école.

Vanessa PIEL précise que cela n'est pas une priorité car le changement de la chaudière de l'école est impératif et très coûteux. Cette question reste toutefois à envisager ultérieurement.

Alexa KONTZLER demande si un complément de l'étude de la circulation devant la mairie pour estimer la fréquentation et le risque est envisagée en période estivale. Laëtitia SALINGROD précise que les élus sont beaucoup moins disponibles et ne peuvent s'en charger. Il est évoqué la possibilité de mobiliser les parents qui le souhaitent pour ce faire.

Laëtitia SALINGROD propose également à la représentante des parents d'organiser la sécurisation du passage piéton par un roulement entre les parents. Aucune assermentation n'étant nécessaire pour ce faire.

La signalisation de la présence d'une école est à revoir car elle n'est pas assez visible. La mairie réfléchit à ce qui serait le plus opportun dans le respect de la réglementation en vigueur sur cette voie départementale.

La Présidente,
Vanessa PIEL

La Secrétaire,
Laëtitia SALINGROD